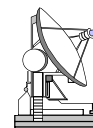


AMICALE DES ANCIENS DE FCR

FCR : France Câbles et Radio (ex-filiale de France Télécom)



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 49 boulevard Victor 75015 PARIS

Courrier : 9 rue de la Marne, 91480 Quincy sous Sénart

Internet : <http://anciensdefcr.eu>

Tél : 01 69 00 39 10

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 18 novembre, à 11 heures,
Les membres de l'Amicale des Anciens de FCR, dont le siège est sis à Paris 15^{ème}, au 49, boulevard Victor, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans une salle du YAN'S CLUB, 5 avenue Reille Paris 14^{ème}.

Une feuille de présence a été élargée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme titulaire d'un pouvoir.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bonneau en sa qualité de Président de l'Amicale.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Claude BONNEAU Président
- Dominique DOTIGNY Secrétaire
- André BRAUMAN Trésorier

Nombre d'adhérents : 29
Nombre de présents : 9
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 18

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'ensemble des membres présents et représentés atteint 62 % du total des adhérents, soit bien davantage que le quorum (25%). En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 11 h 00, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

1. - Examen et approbation du rapport de gestion présenté par le Président

1.1 Nombre d'adhérents

L'effectif au 01/01/2020 était de **38 membres**.

Depuis cette date nous avons hélas eu 4 **décès ; Germain ABGRALL (2 mars), Guy GARCIA (19 mars), Lucien SCHNIEPPER (septembre), Robert LE CUFF (20 octobre)**

Au 31/12/2020, **l'effectif de l'Amicale était donc de 34 adhérents.**

Depuis le 01/01/2021, nous n'avons enregistré aucune adhésion, démission ou décès, mais à ce jour, le 18/11/2021, **cinq adhérents** (A. Bizot, J.P. Dupray, M. Hirsch, P. Loustalot, Y. Mendelsohn), n'ont pas réglé leur cotisation et sont donc considérés comme radiés d'office. (Ils pourront être réintégréés s'ils régularisent leur situation avant la fin de l'année).

Le Président propose d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire de tous nos collègues ou membres de leur famille disparus en 2020 et jusqu'à ce jour en 2021.

1.2 Cotisations :

Pour l'année 2020, la cotisation était encore à 27 €, avant d'être portée à 30 € pour 2021.

Tous les membres de l'Amicale ont acquitté cette cotisation en 2020 ce qui est remarquable.

En revanche, comme indiqué précédemment, à ce jour cinq adhérents n'ont toujours pas réglé leur cotisation pour l'année 2021.

1.3 Déroulement du programme d'activités de l'année 2020

Le président fait un bilan rapide des événements au sein de l'Amicale durant l'année 2020 qui a été marquée par la crise sanitaire et les mesures de restriction d'activités décidées par le Gouvernement :

- **Assemblée générale du 27 février 2020**

Notre assemblée générale a pu se tenir « in extremis » le 27 février 2020 et **a réuni 11 membres** de l'Amicale. Par ailleurs, **12 adhérents** avaient donné **leur pouvoir**.

Le repas qui a suivi cette assemblée générale a regroupé **13 personnes** qui ont réglé une **contribution de 10 €**.

Toutefois, suite aux discussions sur la situation financière et l'évolution de la trésorerie de l'Amicale, l'assemblée générale a demandé au Conseil d'administration de porter cette participation à 20 €, à partir de l'AG 2021.

- **Repas et Conseil d'Administration de juin**

Le Conseil d'Administration et le déjeuner ont été annulés suite à la pandémie

- **Repas et Conseil d'Administration de décembre :**

Ce repas a également été annulé en raison des mesures prises par le gouvernement suite à la pandémie, ainsi que le Conseil d'Administration habituellement tenu le matin.

- **Chocolats de fin d'année :**

Un ballotin de chocolats a été envoyé aux adhérents à jour de leur cotisation ayant 70 ans et plus, soit **32 personnes** pour cette année.

Nous avons pu constater, au travers de nombreux messages et témoignages, que la plupart des destinataires étaient très sensibles à cette petite attention de fin d'année.

En effet, pour nos collègues n'ayant pas la possibilité de participer aux différentes rencontres proposées par l'Amicale (repas ou voyages), en raison de leur âge et/ou de leur éloignement, c'est une façon de montrer qu'on ne les oublie pas.

Toutefois, cette prestation représente de loin la principale charge financière de l'Amicale (plus de 60 %) et grève chaque année notre trésorerie.

Cette question a été débattue lors de l'AG du 27/02/2020 qui a demandé au CA de trouver une solution pour limiter l'enveloppe à 675 € dans le budget 2020.

Notre Secrétaire Dominique Dotigny a effectué la préparation, l'emballage et l'expédition, prestations autrefois sous-traitées au fournisseur de chocolats et qui représentaient environ le tiers du prix (hors frais postaux)

Nous remercions chaleureusement Dominique de ce gros travail réalisé pour l'Amicale et qui a permis de respecter l'enveloppe en ramenant le coût total au strict minimum, soit l'achat du ballotin, l'emballage et les frais postaux.

1.4 Site web de l'Amicale :

Comme chaque année, nous avons mis en ligne les photos de nos différentes rencontres ainsi que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

Nous sommes toujours aussi intéressés par tous les documents, photos, vidéos relatifs à l'activité passée de FCR et par vos témoignages personnels.

Après diverses questions et observations échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la première résolution au vote de l'Assemblée.

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président, approuve l'activité du Conseil d'administration pour l'année 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. - Examen et approbation des comptes 2020 :

Le Trésorier et le Président commentent les tableaux financiers joints à la convocation :

- les **dépenses (1298 €/2065 €) inférieures de 767 € par rapport au budget.**
Toutefois, il faut examiner le résultat rubrique par rubrique, comme le montre le détail suivant :
 - le **repas de l'AG : 475 €** (13 personnes) pour **420 €** au budget (12 personnes à 35 €)
 - le **repas de juin : 0 €** (annulé) pour **350 €** au budget (10 personnes à 35 €)
 - le **repas de déc : 0 €** (annulé) pour **350 €** au budget (10 personnes à 35 €)
 - les **chocolats de fin d'année : 681 €** pour **675 €** au budget
 - les **frais de fonctionnement : 142 €**, pour **270 €** prévus au budget (-128 € dont 50 de Fournitures et 50 € Divers)Soit un total de **1 298 € pour les Emplois versus 2 065 € au budget (- 767 €)**
- Les **recettes (1198 €/1768 €) sont inférieures** aux prévisions (**570 €**)
 - les **cotisations 2019** s'élèvent à **1 151 €** pour une prévision de **972 € (+ 179 €)**
 - Les **intérêts du livret** sont de **1 €** pour **3 €** au budget
 - la **participation des adhérents** s'élève à **130 €** pour une prévision de **820 €** en raison de l'annulation des repas de juin et décembre (pandémie) soit **- 690 €**Donc un total de **1198 € pour les Ressources versus 1768 € au budget (- 570 €)**
- Notons que l'annulation des repas de juin et décembre s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 700 €, ce qui conduit à - 67 € de dépenses et + 130 € de recettes, soit un déficit inférieur de 197 € à celui prévu au budget.
- globalement, le déficit est donc de **100 €**, au lieu de **297 €**, soit une économie de **197 €**, ce qui est une bonne nouvelle ...
- **La trésorerie** au 31/12/2020 était de **2 642 €** qui se décomposent en :

Compte courant :	1 210 €
Compte livret :	1 131 €
Caisse :	301 €

Il convient toutefois de déduire au titre du budget 2020 les factures réglées mais non encaissées au 31/12/2020 (chocolats 681 € et fonctionnement 26 €) **soit 707 €.**

La trésorerie disponible pour l'exercice 2021 est donc **de 1 935 € pour 1 738 €** prévus au budget 2020 (cf Tableau financier AG 2020), soit un **excédent de 197 €.**

Après quelques échanges et réponses aux questions posées, plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la deuxième résolution au vote de l'Assemblée.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier, approuve à l'unanimité les comptes de l'année 2020 et donne son quitus aux Administrateurs pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. - Examen du projet de budget 2021 présenté par le Président

Rappel important :

Ce projet de budget 2021 avait été élaboré en février 2021 et validé en « distanciel » par tous les administrateurs puis diffusé à tous les adhérents par email le 08/02/2021, suite à l'impossibilité de tenir notre Assemblée générale (pandémie) et afin d'assurer la continuité de l'Amicale en attendant un contexte plus favorable.

Ce budget a donc fait l'objet d'une (nouvelle) validation formelle par le Conseil d'administration tenu juste avant l'assemblée générale (18/11/2021 à 10 H 30)

La présentation à l'Assemblée générale est donc destinée à une validation formelle de ce budget 2021, dont une partie est bien sûr exécutée au 18/11/2021.

Le Président commente le projet de budget dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. hypothèses pour les ressources (établies début 2021 mais cohérentes à ce jour):

- **cotisations** : pour tenir compte de la baisse régulière de l'effectif, le montant est basé sur un nombre d'adhérents (30) inférieur à l'effectif au 31/12/2020 (34), avec une cotisation de 30 €
On a donc retenu un montant de **900 €**
- **participations des adhérents** :
20 € / personne pour la participation au repas de l'AG 2021 (prévision 10 participants)
Soit **200 €**
- **Repas de juin et décembre** : compte tenu d'une part que l'Amicale demande à chaque participants de régler le prix coûtant du repas et d'autre part qu'il n'y a plus qu'une dizaine de participants, il a été décidé que dorénavant les membres présents régleraient directement au restaurant. Donc ces repas ne sont plus intégrés au budget.
- **intérêts 2021 du livret** : montant de **0 €**

Soit un total Ressources de 1 100 €

2. hypothèses pour les emplois :

- AG : 10 participants au repas pour un prix unitaire de 35 € **soit 350 €**
- Chocolats de fin d'année : **675 €** (montant identique à celui de 2020)
- Fonctionnement : le détail du montant inscrit **de 320 €** est indiqué dans le tableau.

Soit un total Emplois de 1 345 €

Il en résulte un **déficit de 245 €** et une **trésorerie disponible de 1 690 €** en fin d'année 2021
Après quelques échanges le Président soumet la troisième résolution au vote de l'Assemblée

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget pour l'année 2021 présenté par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. - Renouvellement des Administrateurs dont le mandat arrive à expiration

Le Président rappelle que le mandat de cinq administrateurs arrive à échéance : André Brauman, Dominique Dotigny, Bernard Fialip, Jean-Pierre Gaignot, Jean-Pierre Guillebaud.

Par ailleurs aucune candidature n'est parvenue au Secrétariat pour ces poste d'administrateurs.

Le président soumet donc au vote la résolution suivante :

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle pour 2 ans, conformément aux statuts, le mandat arrivé à échéance des Administrateurs suivants : André BRAUMAN, Dominique DOTIGNY, Bernard FIALIP, Jean-Pierre GAIGNOT, Jean-Pierre GUILLEBAUD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. - Questions diverses :

Aucune autre question n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion de l'Assemblée Générale. La séance est levée à 12 heures 30.

La Secrétaire,

Dominique Dotigny

Le Président,

Claude Bonneau